



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 5987

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la restructuration du réseau Banque de France. En effet, le Gouverneur de la Banque de France avait fait part de ses intentions de réduire d'environ de moitié le nombre des comptoirs au niveau national afin d'aboutir à une succursale par département. La loi d'aménagement du territoire du 4 février 1995 avait permis, à court terme, de geler ce projet. Cependant, le Gouverneur de la Banque de France a décidé de réduire très nettement le nombre de caisses implantées au plan national. Et cela uniquement sur des critères comptables, indépendamment des missions qui incombent aux comptoirs et des enjeux actuels. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre afin de garantir le service public et l'emploi des personnels de ces comptoirs.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5987

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3887

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 846